

au hansard. Il a fait allusion aux faibles droits de 6 p. 100 qui furent imposés en 1924, Mais il n'a pas dit quels étaient les droits qu'acquittait le fabricant d'instruments aratoires sur les matières premières utilisées pour la fabrication de ses produits.

M. DEACHMAN: La réponse est très simple.

M. MASSEY: Elle l'est, certes!

M. DEACHMAN: Pendant deux ou trois ans, j'ai pris part aux délibérations de la Commission du tarif et j'ai toujours préconisé l'abaissement des droits sur les matières premières du moment que les droits sont relativement bas sur les produits finis; si le ministre des Finances propose de réduire encore les droits sur les matières premières, je ferai cause commune avec mon honorable ami.

M. MASSEY: L'honorable député aura-t-il l'obligeance de répondre à la question que j'ai posée?

M. DEACHMAN: Voulez-vous la répéter, s'il vous plaît?

M. MASSEY: Quels étaient les droits...

M. DEACHMAN: Je ne suis pas en mesure de citer tous les droits imposés par le détail. Mon honorable ami s'attend-il à ce que je lui cite toutes les annexes?

M. MASSEY: Le raisonnement de mon honorable ami ne tient pas debout; de fait, à l'époque où les instruments aratoires bénéficiaient d'un droit de 6 p. 100, les matières premières utilisées dans la fabrication de ces instruments jouissaient d'un droit de préférence de 6 p. 100.

M. MacNICOL: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. DEACHMAN: Enchanté.

L'hon. M. DUNNING: Je suis peut-être en mesure d'élucider la question. Loin de moi l'idée d'intervenir entre mon honorable ami de Huron-Nord (M. Deachman) et l'honorable député de Greenwood (M. Massey); cependant, pour ce qui est de la question en jeu, je puis dire que les droits sur les matières premières sont de 6 p. 100 et il en est ainsi depuis plusieurs années.

M. MASSEY: Je n'oserais pas reprendre le ministre des Finances, surtout lorsque je vois qu'il est entouré de ceux qui possèdent les faits et les chiffres; cependant, je me réserve le droit, ne lui en déplaise, de différer d'opinion avec lui. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je réclame le privilège de les consulter.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je désire ajouter quelques observations afin de défendre les cultivateurs de l'Ouest et surtout à l'appui des avancés de mon honorable ami de Portage-la-Prairie (M. Leader). La question tarifaire semble susciter beaucoup de controverse, et je tiens à féliciter le ministre de cette réduction, à condition que les cultivateurs en bénéficient. Il est possible que l'enquête du comité ait pour résultat la réduction des prix des instruments aratoires, mais si la réduction n'atteint pas le cultivateur je ne crois pas que tous les abaissements tarifaires vailent un rang de haricots. Le tarif n'y figure pas pour beaucoup, sauf si en dernière analyse le cultivateur en bénéficie. On nous a beaucoup entretenus de ces prix, mais le résultat de ces réductions sera nul si le cultivateur n'en bénéficie pas de façon palpable. On est même allé tantôt jusqu'à exprimer beaucoup de sympathie pour le cultivateur. La sympathie a son prix, mais elle est passablement dure sous la dent en des temps pareils. On a tenu compte du point de vue du manufacturier. Loin de moi de vouloir affirmer que celui-ci n'a pas droit à un bénéfice raisonnable, mais j'affirme qu'il convient d'augmenter le bénéfice de l'agriculteur, et nous piétiérons sur place tant que nous tarderons à le faire.

En guise de solution au chômage, on a proposé à la Chambre le retour à la terre. Les cultivateurs deviendront donc plus nombreux et leur production de céréales souffrira encore plus de la mévente, de sorte que leur rendement sera forcément amoindri. Je crois que cela revient à brider son âne par la queue. Au lieu de montrer tant de sollicitude pour le manufacturier, de crainte que ses prix ne s'abaissent un peu, il conviendrait, à mon avis, de nous rallier à quelque solution logique pareille à celle que nous a formulée l'honorable député de Huron-Nord (M. Deachman). Ayez un peu plus souci du cultivateur et il pourra acheter du manufacturier ses machines à un prix rémunérateur. Je ne crois pas que le tarif y soit pour beaucoup, quoique j'aimerais que le tarif fût réduit pourvu que le cultivateur touche son dû pour ses produits et que les prix soient abaissés. Je le répète donc, je félicite le ministre de cette réduction, tout en espérant qu'il fera un pas de plus et que, à la suite de l'enquête de ce comité, il verra à ce que les cultivateurs soient traités avec justice et payent moins cher leurs instruments aratoires.

Le très hon. M. BENNETT: Un mot seulement. Je demanderai au ministre des Finances s'il ne peut assumer une attitude plus équitable à cet égard. Ne pense-t-il pas, après avoir fait étudier la question de l'essence par la commission du tarif, qu'il serait raisonnable de